



LES SYNDICATS EN ORDRE DE BATAILLE

Défendre les revenus sociaux et les pensions

Le pouvoir d'achat des salariés défendu par les syndicats genevois lors de la manifestation d'aujourd'hui comprend aussi l'augmentation des «salaires indirects», précise leur programme politique. Ces revenus «de substitution» regroupent les indemnités pour perte de gain en cas de chômage, de maladie ou d'accident, les allocations familiales et autres rentes de retraite ou d'invalidité. La communauté genevoise d'action syndicale revendique leur augmentation.

En conséquence logique, cette demande d'amélioration est assortie du rejet des réductions programmées des pensions du deuxième pilier ou des indemnités de chômage. Car les prestations des assurances sociales sont attaquées plus souvent qu'à leur tour, constatent les syndicats. Dans ce domaine, leur combat défensif est alimenté pour de nombreuses années. Toutes les assurances sociales liées au travail et aux salaires sont en cours de révision. Concernant les employés en âge actif, les prestations de l'assurance chômage seront réexaminées à la baisse par les chambres fédérales dès le 8 juin. Le dispositif de l'assurance accident sera également remis sur le tapis tandis que l'assurance perte de gain en cas de maladie n'est toujours pas obligatoire, laissant parfois des malades dans une grande détresse économique. Une nouvelle révision des prestations de l'assurance invalidité est également annoncée par le Conseil fédéral pour y économiser quelques centaines de millions.

Au niveau des retraites, toutes les pensions sont sujettes à réduction sous diverses formes. L'âge légal de la retraite des femmes pourrait ainsi être repoussé à 65 ans selon la 11^e révision de l'AVS en cours d'examen au parlement fédéral. Le taux de conversion dans le deuxième pilier, partant le montant des futures rentes annuelles versées par les caisses de prévoyance, est suspendu au résultat du prochain vote référendaire dans ce domaine. Et même les caisses de deuxième pilier du secteur public sont mises sous pression avec la volonté de leur imposer, à terme, une capitalisation totale, ce qui efface tout mécanisme de solidarité intergénérationnelle au profit d'une épargne obligatoire strictement individuelle.

Enfin, le soutien au pouvoir d'achat passe, selon les syndicats genevois, par une baisse immédiate des loyers, la gratuité des services publics fondamentaux et une réforme fiscale accentuant la redistribution des richesses vers les bas revenus. MSI

MOBILISATION • En écho aux «euromanifs», les syndicats genevois manifestent aujourd'hui pour maintenir le pouvoir d'achat des salaires et des revenus sociaux, et défendre les droits des salariés.

MICHEL SCHWERI

Le nouveau «deal social» réclamé ces jours par les «euromanifestations» de la Confédération européenne des syndicats à Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague passe notamment par une répartition plus égalitaire des richesses. Des hausses de salaires et des revenus sociaux doivent «protéger le pouvoir d'achat», proclame l'appel à manifester, afin de «stimuler les économies». C'est également un thème développé par les syndicats de Genève dans leur programme de mobilisation «Nous ne paierons pas leur crise!» publié le 1^{er} mai.

Au chapitre «garantir le pouvoir d'achat pour redistribuer des richesses», la Communauté genevoise d'action syndicale réclame l'inscription d'un salaire minimum d'environ 4200 francs à Genève dans la législation. Elle veut aussi l'indexation automatique des salaires réels, non seulement sur l'indice des prix, mais aussi sur les hausses de loyers et des primes maladie. Dans la foulée, les syndicats réclament la suppression des bonus des «top managers» et le gel des dividendes versés aux actionnaires.

Distribution inégale

Cette demande fondamentale de rééquilibrer la distribution des richesses produites répond à l'approfondissement des écarts de revenus observé depuis plusieurs lustres par les syndicats. Une érosion relative des salaires est en effet perceptible en Suisse, même si l'arsenal statistique est peu transparent. Quelques repères démontrent toutefois le problème. Entre 1990 et 2007, l'indice des salaires nominaux est monté de 36%, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, tandis que le produit intérieur brut, l'ensemble de la richesse nationale, a crû de 55%. Autre indication plus précise, les salaires réels corrigés de l'inflation ont augmenté de 7,35% sur la même pé-



Le rééquilibrage des salaires réclamé par les syndicats pourrait prendre plusieurs formes, parmi lesquelles l'inscription d'un salaire minimum dans la loi. Photo: dépôt des signatures de l'initiative populaire vaudoise «pour le droit à un salaire minimum». KEYSTONE

riode tandis que la productivité horaire du travail s'est améliorée de 37%. Le capital et les entreprises ont ainsi englouti une part des richesses plus forte que les salariés.

Mais ce n'est pas tout. Entre les différentes catégories d'employés, les écarts se sont également creusés. Les syndicats tiennent à jour quelques cas spectaculairement scandaleux de hausse salariale des «CEO» et autres grands directeurs. Ils calculent l'écart entre le plus bas et le plus haut salaire dans une entreprise donnée. Chez Novartis par exemple, Travail.Suisse évalue que le rapport entre ces deux extrêmes allait de 1 à 361 en 2003 pour atteindre 1 à 747 en 2008. En clair, le revenu du «big boss» de l'entreprise a plus que doublé en cinq ans pour se fixer à 750 fois le salaire «de base». Les quelques grandes entreprises ainsi

scannées par les syndicats montrent toutes une tendance salariale similaire.

Écarts réels

L'approche des statistiques fédérales est plus nuancée. Elle révèle toutefois des déséquilibres salariaux importants. Sur un plan d'ensemble, en 2006, 19% de tous les salariés du pays gagnaient moins de 4000 francs net par mois et 16% gagnaient plus de 8000 francs.

Il faut toutefois aller davantage dans le détail pour se rendre compte des écarts réels. En 2005, le salaire minimum inscrit dans la convention collective de l'industrie de l'habillement était de 2281 francs par mois pour un employé non qualifié et de 2811 francs après un apprentissage. Dans le même temps, les «top-managers» – les 10% des cadres les mieux

payés de la branche – empochaient en moyenne 20 114 francs chaque mois. Soit un écart de 1 à 9 entre le bas et le haut de l'échelle. Une importante dispersion des salaires entre les cadres est également enregistrée. Dans cette branche, leurs revenus s'étagent de 3360 à 20 114 francs (de 1 à 6).

Second exemple tiré du tertiaire, les employés non qualifiés des métiers de l'«intermédiation financière» pouvaient être engagés en 2005 au minimum de 3508 francs brut ou à 5222 francs en étant porteurs d'un CFC, selon les relevés de l'Office de la statistique. Les salaires réels des cadres de ce secteur s'élevaient, eux, de 11 397 francs pour les moins bien payés à 42 023 francs en moyenne pour les «top managers». Soit un écart de 1 à 12 entre les deux extrêmes. I

Trois solutions en discussion

Le rééquilibrage des salaires exigé par les syndicats peut suivre plusieurs chemins. Trois pistes font désormais l'objet de démarches politiques qui pourraient aboutir à des modifications légales.

Pour soutenir les plus petits revenus, l'idée d'inscrire un salaire minimum dans la loi, un «SMIC», fait son chemin. Elle figure dans le programme de la Communauté genevoise d'action syndicale. Plusieurs initiatives parlementaires ou populaires dans ce sens ont été déposées ou sont en cours dans plusieurs cantons. Elles ont contribué à approfondir le débat autour d'une telle solution.

Mais le droit du travail se traite au niveau fédéral. Saisi d'une initiative parlementaire pour un salaire minimum légal, le Conseil national a toutefois refusé d'entrer en matière en mars 2009 par 116 voix contre 56. Plus sérieusement, deux chantiers sont ouverts dans les syndicats. Lors de son dernier congrès, Unia a mis en place un groupe de travail pour creuser l'idée d'une initiative populaire. Ayant depuis lors planché sur cette idée, ses conclusions seront soumises à mi-

juin au comité central du syndicat. Le cas échéant, un texte juridiquement ficelé sera ensuite rédigé.

L'Union syndicale suisse a décidé de son côté le 6 mai de constituer une «commission d'experts» afin d'analyser la meilleure formule pour renforcer les salaires minimaux, annonce-t-elle dans un communiqué. Ces spécialistes devront comparer les voies de la convention collective, du contrat-type de travail ou de la prescription légale. Ils sont également chargés d'envisager la piste d'une initiative populaire. Et le 2 mai, une rencontre nationale de militants a eu lieu pour donner un second souffle national aux initiatives cantonales déjà sous toit. Un échange d'informations a eu lieu à cette occasion et la rédaction d'un argumentaire de fond a été décidé, raconte un des participants.

Limitier les hauts revenus est une idée plus avancée. L'initiative dite «Minder» sera normalement traitée au parlement fédéral le 9 juin. Elle impose un vote

des actionnaires sur l'enveloppe globale dédiée à la rémunération des dirigeants et interdit tout «parachute doré» ou autre indemnité. En cas d'infraction, l'amende pourrait monter jusqu'à six ans de salaires des fautifs. Les milieux patronaux voient ce texte contraignant d'un mauvais œil et lui opposent un «code de bonne pratique» qui serait appliqué unilatéralement.

L'«initiative 1:12» est la troisième piste explorée par la Jeunesse socialiste suisse. Ce projet de texte prévoit de limiter l'écart salarial de 1 à 12 au sein de chaque entité économique du pays. Selon l'argumentaire joint, «il n'est pas admissible qu'une personne gagne en un mois ce que gagne une autre en un an». Le programme de mobilisation des syndicats genevois préconise pour sa part un delta maximum de cinq entre les plus bas et les plus hauts revenus. La décision de lancement sera prise par les jeunes socialistes le 4 juillet au vu des réactions suscitées par le texte proposé et des forces s'annonçant pour mener ce combat. MSI